

Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 31 mai 2021

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU Séverine BOUROUMEAU, Christèle BOE, Vincent de NADAÏ, José GOUVEIA, Fabienne GRAU, Laurent NORMANDIN-VARENNES, Marie-Rose MIRABEL, Alain MALGOUYRES, Sylvie POMIER

Excusée : David BERAUX, Julien COYART,

1 Point RPI Sauvagnas

Madame le Maire fait un compte rendu de la dernière réunion des 2 commissions écoles du RPI Saint Caprais de Lerm / Sauvagnas. Cette réunion avait pour but d'établir un consensus entre les 2 municipalités sur la répartition des charges de personnel liées à la maternelle.

Madame Labournerie (Maire de la commune de Sauvagnas) devait présenter à son Conseil Municipal le 25 mai dernier un nouveau projet de répartition des charges décidé en commission. A ce jour, Madame le Maire de Saint Caprais n'a toujours pas eu de retour sur la décision prise par Sauvagnas, les élus souhaitent que Mme le Maire recontacte rapidement Sauvagnas.

Un conseiller demande d'intégrer l'équipe

2 Révision tarifs garderie

Les inscriptions à l'école et donc à la garderie sont en cours pour la rentrée 2021/2022. Pour 2020/2021 les tarifs étaient :

Forfait matin et soir :

7 € par enfant, 11€ pour 2 enfants

Mercredi :

Pour la journée : 8 € par enfant, 12 € pour 2 enfants

Pour la ½ journée : 6 € par enfant, 10 € pour 2 enfants

Pas de différenciation entre les enfants de la commune et hors commune.

Les charges liées à cette garderie sont très élevées et la participation des parents est loin de couvrir le coût réel, le reste à charge pour la commune de Saint Caprais est donc important.

De nombreuses communes proposent un tarif différencié pour les enfants « commune » et « hors commune ». Madame le Maire propose donc de créer un tarif hors commune.

Le nouveau tarif hors commune sera donc de

Pour la journée : 16 € par enfant 24 € pour 2 enfants

Pour la ½ journée : 12 € par enfant 20 € pour 2 enfants

Les élus votent à l'unanimité cette décision tarifaire et demande à Madame le Maire d'adresser un courrier aux mairies des communes concernées pour les informer de cette modification de tarification. Le règlement intérieur de l'accueil périscolaire sera également modifié pour prendre en compte ces changements.

3 Convention piégeage ragondins – FDGON 47

De nombreux habitants se plaignent de la présence abondante de ragondins qui détruisent les berges de nos cours d'eaux. D'autre part, la lutte contre le ragondin est devenue obligatoire dans le département.

Madame le Maire propose donc d'adhérer à l'association FDGDON 47 qui met à disposition des communes le matériel nécessaire pour piéger ces animaux. La cotisation annuelle d'adhésion est de 50€.

Les élus votent à l'unanimité cette adhésion.

4 Association petit patrimoine

Une nouvelle Association a vu le jour sur notre commune l'« ASSOCIATION PETIT PATRIMOINE ». A l'initiative de 3 anciens élus bien connus de la commune : Jean Paul PRADINES, Pierrot DULEWSKI et Christian BONNEU, cette association aura pour vocation de restaurer et mettre en valeur les bâtiments ou monuments de notre commune qui sont en train de se détériorer (lavoir, puits...)

Mme le Maire propose de leur verser la subvention prévue pour les associations de la commune : 285 €

Les élus votent à l'unanimité cette subvention.

5 Association KOKOLO

L'association KOKOLO, qui par ses diverses activités, permettait d'envoyer des fonds aux habitants de la ville de KOKOLO au Mali a été dissoute. Cette association disposait encore de 410.79€ dans ses comptes. Elle propose de faire don de ces fonds à la commune.

Les élus acceptent à l'unanimité ce don et remercient chaleureusement les membres de cette association.

Ils proposent que ces fonds soient reversés en intégralité à la nouvelle association récemment créée : l'ASSOCIATION PETIT PATRIMOINE

6 Columbarium, présentation des devis

La municipalité a demandé plusieurs devis pour l'installation de columbariums supplémentaires au cimetière, les propositions reçues sont les suivantes :

Entreprise ROSA Agen :

6 cases + dalle	5 610 € TTC	soit 935 € l'unité
10 cases + dalle	6 840 € TTC	soit 684 € l'unité

Entreprise PFG Agen :

6 cases sans dalle	4 392 € TTC	soit 732 € l'unité
12 cases sans dalle	8 784 € TTC	soit 732 € l'unité

Entreprise TRECCANI Roquefort :

12 cases sans dalle	8 338.5 € TTC	soit 684.88 € l'unité
---------------------	---------------	-----------------------

Les élus font le choix de l'entreprise ROSA pour un lot de 10 cases avec dalle béton. Etant donné le coût d'achat, les élus décident de modifier le tarif de revente d'une case du columbariums qui sera maintenant de 700€. L'emplacement reste acquis pour une durée de 30 ans.

7 Projet Imbert : Point marché public

En Préalable, Madame Le Maire précise que les propositions faites par les artisans sont plus élevées que prévues en raison de la hausse significative des matériaux liée, notamment à la pandémie de Covid-19. Le coût de la réhabilitation de ce bâtiment devra donc être revu à la hausse, il sera nécessaire de trouver de nouvelles subventions pour compenser. Une demande sera faite auprès de la région.

L'appel d'offre pour les lots de travaux de la réhabilitation du bâtiment Imbert s'est terminé le 25 mai. La commission communale d'appel d'offres s'est réunie le 31 mai en présence de l'architecte Mr Jean Pierre Raude.

8 Permanence bureau de vote

Les 20 et 27 juin 2021 auront lieu les élections départementales et régionales, 2 scrutins qui nécessitent donc 2 bureaux de vote distincts. Madame le Maire a obtenu une dérogation de la préfecture pour que les élections puissent se tenir dans la salle des fêtes, Mme Bonneau va

s'assurer que le protocole sanitaire imposé par la préfecture sera respecté.

Les élus sont invités à se positionner pour effectuer les permanences électorales de 8h00 à 18h00 puis pour le dépouillement. Des créneaux de 3 h 30 sont prévus avec un minimum de 5 assesseurs par créneau.

Madame le Maire adressera à chaque élu le tableau récapitulatif des permanences

QUESTIONS DIVERSES :

- **Communication AA aux élus** : L'Agglomération d'Agen a adressé à tous les élus une communication relative au projet de révision statutaire. Cette révision portera essentiellement sur les compétences voirie et petite enfance. Madame le Maire précise que l'AA propose de faire intervenir dans chaque commune 2 membres du Bureau (dont un vice-président) afin de nous apporter des précisions sur cette réforme.

Les élus y sont favorables. Madame Le Maire doit faire les démarches nécessaires pour fixer un rendez- vous.

- **Marché des producteurs** : la commune organise un marché le vendredi 2 juillet, Monsieur De Nadai a une proposition d'animation musicale pour le marché des producteurs, pour un coût de 300€. Les élus sont d'accord pour prendre en charge cette animation. Les producteurs présents proposeront des plats à base de

- Bœuf ou Veau + accompagnements (Mme Carriere)
- Canard + accompagnements (Mr Gachedoat)
- Veau + accompagnements (Mr Benech)
- Fromage de chèvre (Cabecoulx)
- Vente de Pain (Fournil Paysan)
- Vente de vin (Mr Caldo)

Les élus sont invités à contacter des agriculteurs susceptibles de proposer des desserts (yaourts, tourtières, glaces...)

- **Date du prochain conseil municipal** : le lundi 21 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.